IUT CLERMONT AUVERGNE
Aurillac - Clermont-Ferrand - Le Puy-en-Velay
Montluçon - Moulins - Vichy

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE CONSEIL DE L'INSTITUT UNIVERSITAIRE DE TECHNOLOGIE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE**

Afin de finaliser la composition du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de l'Université Clermont Auvergne (UCA) le 12 mars 2024, il est procédé à un appel public à candidature aux fonctions de membre du conseil au titre des personnalités extérieures qualifiées.

Le Conseil de l'IUT de l'UCA comprend quarante membres selon la répartition suivante :
Collège des enseignants : 16 sièges ;
Collège BIATSS : 6 sièges
Collège des usagers : 6 titulaires et 6 suppléants ;
12 Personnalités extérieures :

- 5 personnes (et autant de suppléants) représentant les collectivités territoriales suivantes : la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Allier, le département du Cantal, la communauté d'agglomération du Puy en Velay et la métropole « Clermont Auvergne Métropole » ;
- 2 personnes (et autant de suppléants) représentant les deux organisations patronales les plus majoritairement représentées à l'échelle nationale ;
- 2 personnes (et autant de suppléants) représentant les deux organisations de salariés les plus majoritairement représentées à l'échelle nationale ;
- 1 représentant de la Chambre Régionale de Commerce et d'Industrie (et 1 suppléant) ;
- **2 personnalités extérieures, désignées après un appel public à candidature :**
  - **1 représentant d'une grande entreprise (et 1 suppléant) ;**
  - **1 personnalité qualifiée par ses liens avec le monde socio-économique.**

Le choix final de ces deux personnalités devra tenir compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales et autres organismes afin de garantir la parité entre les femmes et les hommes au sein de l'ensemble des 12 personnalités extérieures membres du Conseil de l'IUT de l'UCA.

Le mandat des personnalités extérieures du Conseil de l'IUT de l'UCA est d'une durée de 3 ans. Toutes les personnalités extérieures de l'Université siègent à part entière et bénéficient d'une voix délibérative au Conseil de l'IUT de l'UCA. Elles siègent à titre bénévole.

Les personnalités extérieures sont désignées, après appel public à candidature, par les membres nouvellement élus du Conseil de l'IUT de l'UCA au cours du premier conseil qui se tiendra le **vendredi 12 mars 2024 à 18h00**.
Ces personnalités extérieures participeront à l'élection du Directeur de l'IUT de l'UCA lors de la première réunion du nouveau Conseil de l'IUT, le **jeudi 28 mars 2024 à 18h00**.

- **Modalités de dépôt des candidatures :**

**Pièces à fournir :**

- Formulaire de déclaration de candidature ;
- Lettre d'intention, accompagnée d'un curriculum vitae ;
- Copie d'une pièce d'identité ;

**Les candidatures sont à déposer ou adresser :**

IUT de l'Université Clermont Auvergne
A l'attention de Madame SAEZ Christine
Institut Universitaire de Technologie
5 avenue Blaise Pascal
TSA 90110 63178 AUBIERE CEDEX
Les candidatures peuvent également être transmises par e-mail à l'adresse : responsable-administratif.iut@uca.fr

Renseignements : 04 70 02 20 04 – 06 81 68 84 04 - responsable-administratif.iut@uca.fr

**Date limite de réception des candidatures : Vendredi 16 février 2024 – 12h00.**